

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Chapais, tenue le 28 mars 2023 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum:

Monsieur le maire suppléant :

Jacque Fortin

Madame la conseillère :

Caroline Belleau-Poirier

Messieurs les conseillers :

Pascal Poirier Mario Dionne Stéphane Mercier **Daniel Forgues**

Était également présente à la séance:

Madame la directrice générale et greffière suppléante :

Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Madame la mairesse :

Isabelle Lessard

Madame la greffière :

Kate Kirouac

Tous les conseillers et la conseillère ayant été convoqués par suite d'un avis transmis par courriel et signifié dans le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes, monsieur le maire suppléant, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

23-03-059

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU **JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Stéphane Mercier ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-060

<u>RÉSOLUTION - AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE</u> D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées, le terrain ciblé appartient au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder à une étude géotechnique et que des travaux devront être réalisés sur le terrain ciblé;

CONSIDÉRANT Qu'une autorisation du MERN est nécessaire avant d'effectuer des travaux sur un terrain leur appartenant;

Il est PROPOSÉ par monsieur Daniel Forgues ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-061

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION DES EAUX **USÉES**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées, une étude écologique a été réalisée sur le terrain ciblé pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude écologique confirme qu'une étude géotechnique doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour cette étude géotechnique;

Il est PROPOSÉ par monsieur Stéphane Mercier ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique, à procéder à l'envoi d'appels d'offres sur invitation afin de recevoir des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées;

QUE les frais relatifs à la présente seront puisés à même le surplus accumulé, soit le poste budgétaire 03-310-09-722. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-062

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Caroline Belleau-Poirier ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée. II est 19 h 05.

Jacque Fortin Maire suppléant

Mélanie Gagné

Directrice générale et greffière

suppléante